

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUVINET, Maire.

Date de convocation : le 29 septembre 2017

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, MAUDET, BOCHEREAU, PERRAUD, BREMAUD, GATE
MM. LANDREAU, VALLEE, AUVINET Y., FONTENIT, GUITTON D, GUITTON J-F, AUGEREAU et AUVINET E., Maire.

Mme Cecile GATE a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

Avant de commencer le conseil, Gérard HERAULT Président de la Communauté de Communes et Alcino DE OLIVEIRA Directeur Général, interviennent pour présenter le service technique mutualisé auquel les communes de la Gaubretière et Tiffauges adhèrent depuis le 1^{er} janvier 2017 et St Aubin des Ormeaux est actuellement en période de test pour une décision au 1^{er} janvier 2018.

Il s'agit de basculer les agents techniques de ces communes vers la communauté de communes afin de créer un service technique commun en trois pôles : bâtiment, espaces verts et « chaussées ».

Il s'agit de mutualiser les agents pour avoir un service spécialisé en termes de compétences et de matériels à plus long terme.

Les conseillers de Saint Martin souhaitent en rediscuter à un prochain conseil pour se donner le temps de la réflexion.

1 - Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 07 septembre 2017

Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité

2 – Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il manque des crédits au compte 2138 pour l'achat de deux abris bus.

Après délibération, le conseil municipal décide de faire le virement de crédit suivant :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	compte	opération	montant	compte	opération	montant
Terrains nus	2111	1004	- 9 000,00€			
Autres constructions				2138		+ 9 000,00€

3 –Budget principal – Prêt relais subvention Maison communale

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du vote du budget en mars 2017, il avait été question de recourir à un prêt relais subvention pour le projet de maison communale, dans l'attente de versement des subventions par les financeurs.

Monsieur le Maire présente l'offre reçu de la Banque Postale :

- ✚ Type de prêt : prêt relais subvention
- ✚ Montant : 500 000 €
- ✚ Durée : 3 ans à compter de la date de versement
- ✚ Taux d'intérêt : 0.65 % l'an (soit 3250 €)
- ✚ Paiement trimestriel des intérêts
- ✚ Commission d'engagement : 750 €
- ✚ Modalité de remboursement anticipé : autorisé sans aucune pénalité
- ✚ Versement des fonds : décembre 2017

L'ensemble du conseil à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer les documents pour ce prêt relais subvention.

4 –Décision Modificative n°4 :

Monsieur le Maire informe le conseil que pour recourir au prêt relais subvention, une décision modificative doit être prise.

Après délibération, le conseil municipal décide de faire l'augmentation des crédits suivants :

Intitulé	Augmentation de crédits dépenses			Augmentation de crédits recettes		
	compte	opération	montant	compte	opération	montant
Maison communale	2315	1002	+ 500 000€			
Emprunts				1641		+ 500 000€

5 –Décision modificative n°5

Monsieur le Maire informe le conseil que pour pouvoir régler la commission d'engagement d'un montant de 750 € pour le prêt relais, il convient de mettre des crédits au compte 627.

Après délibération, le conseil municipal décide de faire le virement de crédit suivant :

Intitulé	Augmentation de crédits dépenses			diminution de crédits dépenses		
	compte	opération	montant	compte	opération	montant
Service bancaire et assimilé	627		+ 750 €			
Honoraires				6226		- 750 €

5 – Décision modificative n°6

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur LE MAGADOU, trésorier, nous propose de passer en non-valeur de produits irrécouvrables deux avoirs SFR datant de 2015 d'un montant de 39.96 €

Après délibération, le conseil municipal décide de passer ces deux avoirs en non-valeur et de faire le virement de crédit suivant :

Intitulé	Augmentation de crédits dépenses			diminution de crédits dépenses		
	compte	opération	montant	compte	opération	montant
Service bancaire et assimilé	6541		+ 40 €			
Honoraires				6226		- 40 €

6-Fonds de concours – Maison communale

Monsieur le Maire informe le conseil que lors de sa réunion en séance publique en date du mercredi 13 septembre 2017, par délibération n°2017-160 adoptée par 32 voix favorables, soit à l'unanimité, le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer un fonds de concours à hauteur de 99 121.00 € à la Commune de Saint-Martin-des-Tilleuls pour assurer le financement de l'opération de réalisation d'un équipement communal comprenant des travaux de restructuration de la maison communale.

DÉPENSES	MONTANTS en euro hors taxes	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	MONTANTS en euro toutes taxes comprises	RECETTES	Taux	MONTANTS en euro
Travaux bâtiments	957 713 €	20,00%	191 543 €	1 149 256 €	Etat - DETR	17,35%	250 000 €
Etudes, Maîtrise d'Œuvre, Architecte, ...	243 117 €	20,00%	48 623 €	291 740 €	Etat - Enveloppe parlementaire	2,29%	33 000 €
					Région des Pays-de-la-Loire (Rénovation énergétique)	1,88%	27 150 €
					Département de la Vendée (CCU travaux + aménagement paysager)	8,67%	125 000 €
					Département de la Vendée (Contrat Vendée Territoires)	2,28%	32 808 €
					Sy.D.E.V.	6,94%	100 000 €
					Union Européenne LEADER	5,55%	80 000 €
					Etat – F.C.T.V.A. (calculé sur les montants T.T.C. des sommes soumises à T.V.A.)	16,404%	236 381 €
					Autofinancement	38,64%	556 657 €
TOTAL	1 200 830 €		240 166 €	1 440 996 €	TOTAL	100,00%	1 440 996 €

Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité pour l'octroi de ce fonds de concours.

7-Tarifs des salles pour 2018

Le Conseil vote le tarif suivant pour les salles à compter du 1^{er} janvier 2018 :

SALLE DES JARDINS

	St Martinois		Hors commune			St Martinois		Hors commune	
	2017	2018	2017	2018		2017	2018	2017	2018
Tarif du 1er avril au 30 septembre de l'année					Tarif du 1er octobre au 31 mars de l'année				
Vin d'honneur mariage	80 €	82 €	118 €	120 €	Vin d'honneur mariage	122 €	125 €	160 €	163 €
Verre de partage sépulture	50 €	52 €	70 €	72 €	Verre de partage sépulture	50 €	52 €	70 €	72 €
1 journée repas avec cuisine	136 €	138 €	182 €	184 €	1 journée repas avec cuisine	178 €	181 €	224 €	227 €
1 journée repas sans cuisine	113 €	115 €	159 €	161 €	1 journée repas sans cuisine	155 €	158 €	201 €	204 €
Préparation salle la veille 19h	40 €	42 €	50 €	52 €	Préparation salle la veille 19h	62 €	65 €	72 €	75 €
Formule 2 jours avec cuisine	212 €	214 €	284 €	286 €	Formule 2 jours avec cuisine	296 €	300 €	368 €	372 €
Formule 2 jours sans cuisine	177 €	179 €	249 €	251 €	Formule 2 jours sans cuisine	261 €	265 €	333 €	337 €
Tarif réveillons (noël et nouvel an)									
Reveillon	248 €	250 €	315 €	317 €					

SALLE DE LA BOTTERIE

	St Martinois		Hors commune			St Martinois		Hors commune	
	2017	2018	2017	2018		2017	2018	2017	2018
Tarif du 1er avril au 30 septembre de l'année					Tarif du 1er octobre au 31 mars de l'année				
Vin d'honneur	85 €	87 €	113 €	115 €	Vin d'honneur	143 €	146 €	171 €	174 €
Verre de partage sépulture	50 €	50 €	70 €	70 €	Verre de partage sépulture	50 €	50 €	70 €	70 €
1 journée repas	113 €	115 €	197 €	199 €	1 journée repas	171 €	174 €	255 €	258 €
Préparation à partir de 19h (mai à juillet voir avec TDT)	50 €	50 €	70 €	70 €	Préparation à partir de 19h (mai à juillet voir avec TDT)	80 €	83 €	100 €	103 €
Préparation à partir de 22h (mai à juillet voir avec TDT)	40 €	42 €	50 €	52 €	Préparation à partir de 22h (mai à juillet voir avec TDT)	70 €	73 €	80 €	83 €
Formule 2 jours	177 €	179 €	309 €	311 €	Formule 2 jours	293 €	295 €	425 €	429 €
Tarif réveillons (noël et nouvel an)									
Reveillon	336 €	338 €	505 €	507 €					

Tarif salle du foot et foyer des jeunes pour le réveillon : 85 €

Tarif salle du foot : 37 €

Dans la nouvelle convention, une option chauffage sera proposée au locataire à hauteur de 43 € pour la salle des jardins et 59 € pour la salle de la Botterie du 1^{er} avril au 30 septembre de l'année.

Il faudra au maximum en informer les services administratifs la semaine précédant la location (afin de demander aux agents techniques l'allumage de la chaudière) et déposer en mairie le chèque correspondant.

7- Point travaux :

Voirie et trottoir rue des Chênes et rue de la Montasserie

La réception des travaux aura lieu le mercredi 11 octobre 2017, des plus-values sont attendues sur le marché, elles concernent les bordures.

Maison communale

Semaine 40 : l'entreprise MIGOUT démarre le Gros Œuvre. Ils commencent par la partie existante (Presbytère) pour revenir vers la partie neuve.

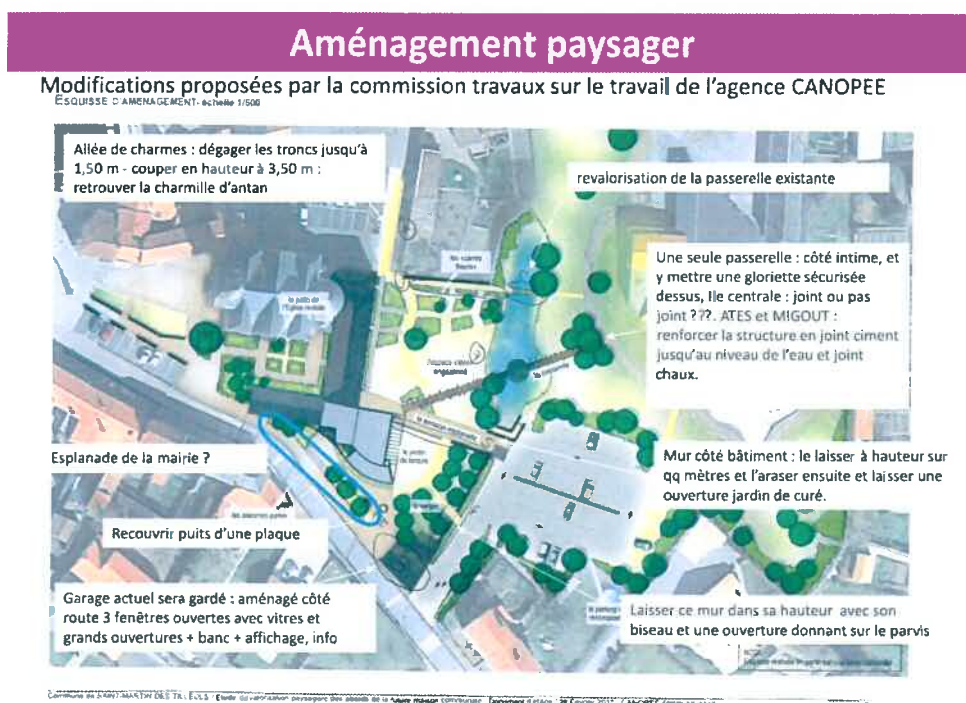
Le charpentier interviendra mi-novembre, une fois le plancher intermédiaire réalisé.

Le mur du pignon côté place est très abimé. Plusieurs solutions sont possibles, elles seront chiffrées en plus-value lors de la prochaine réunion de chantier.

Choix des menuiseries extérieures (pour rappel aluminium extérieur et bois intérieur) : des échantillons ont été remis lors de la dernière réunion, mais il est difficile de se projeter à l'heure actuelle, une réunion avec l'architecte est prévue afin d'orienter le conseil sur le choix.

Aménagement paysager des abords de la mairie

La Commission travaux s'est réunie le samedi 30 septembre pour rediscuter l'aménagement paysager et des modifications souhaitées par rapport au travail de l'agence CANOPEE.



Concernant l'esplanade la mairie, il a été décidé en conseil de garder l'aménagement de l'architecte mais en y incorporant un coffrage afin d'y réaliser l'aménagement paysager prévu par CANOPEE afin de casser le côté trop minéral.

Marchand de Pommes : Les Vergers du Lac seront présents un mercredi sur deux place Jeanne d'Arc le mercredi de 16h30 à 19h00 à compter du mercredi 27 septembre.

Numérotation des villages : La distribution des plaques de portes se fera en même temps que la distribution des bulletins.

Abri Bus : Les transporteurs ont donné un avis favorable au maintien définitif des points d'arrêt actuels. Les deux abris de bus vont être commandés.

Demande d'un riverain : Mr le Maire a reçu des riverains, il y environ 10 jours pour un problème de passage de véhicules devant leur domicile. Ce point a été discuté en conseil, pour la mise en place ou non d'une grosse potiche afin de bloquer la circulation. A l'unanimité, les membres du conseil refusent ce nouvel aménagement, qui dénaturerait le visage du bourg et qui ouvrirait la porte à de nombreuses demandes.

Devis logiciel : Mr le Maire informe qu'un devis à hauteur de 1 128.00 € a été accepté pour la dématérialisation des factures de Chorus Pro vers le logiciel de comptabilité et pour le passage à la signature électronique.

11 Compte rendu de réunion

Conseil Municipal des enfants : prochaine réunion le 16 octobre. Chaque commission travaille actuellement sur le Karaoké solidaire.

Commission environnement :

La journée des monuments est fixée au mercredi 18 octobre.

Calvaire route des Landes : Il y a beaucoup d'entretien à l'intérieur de l'enclos, il a donc été décidé d'y planter du gazon.

Les parterres du centre bourg seront retravaillés afin d'être harmonisés.

Les enfants de la périscolaire feront comme les autres années des décorations pour Noël, la matinée prévue pour les poser est le samedi 2 décembre.

DATES A RETENIR :

Lundi 09 octobre 16h45 : Commission animation du CCAS

Lundi 09 octobre 18h00 : réunion CCAS

Lundi 16 octobre 16h45 : CME

Mercredi 18 octobre : Journée des monuments

Lundi 23 octobre 19h30 : rencontre restaurant scolaire La Gaubretière

Mercredi 15 novembre : décor de Noël enfant CME (à confirmer)

Jeudi 16 novembre 20h00 : Conseil municipal

Samedi 11 novembre : Armistice - St Martin

Samedi 18 novembre 15h -18h salle de la Botterie : Enfance Famille

Mercredi 22 novembre : décor de Noël enfant CME (à confirmer)

Dimanche 26 novembre salle de la Botterie : Enfance Famille

Samedi 2 décembre : décoration Noël avec les enfants de la périscolaire et CME

Mercredi 13 décembre 20h : Bilan animation enfance famille salle des jardins

Jeudi 14 décembre 20h : Conseil Municipal

Samedi 23 décembre : colis de Noël CCAS

Vendredi 19 janvier : Vœux de la municipalité

Samedi 3 février : Soirée Karaoké CME

Le secrétaire,



La séance est levée à 00h00.

